

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-85

Séance du jeudi 02 octobre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 septembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Soazig Quillard.

Représentée : Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Michel-Pierre Pécol par Fatima Chomat ; Gilles Apeloig par Soazig Quillard

Absente : Elisabeth Martin

Secrétaire : Frédéric Froment

(Quorum atteint : 5 présents physiquement sur 9 conseillers en exercice)

2025-85 : Délibération Modificative n°4 Budget Général

Monsieur Frédéric Froment, premier adjoint en charge des finances expose :

Les comptes de la commune de Gresse-en-Vercors présentent un compte 4817 avec un solde débiteur de 31 471.42€ et un compte 4818 avec un solde créditeur de 31 476.00€. Ces lignes sont le résultat du transfert des comptes de l'ancien budget des remontées mécaniques et doivent être régularisées sur l'exercice 2025. Il s'agit de soldes très anciens. L'origine des opérations n'a pas pu être retrouvée.

En conséquence et à la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'émettre, après vote des crédits budgétaires nécessaires :

- un mandat de 31 476.00€ au compte 4818
- un titre de 31 471.42€ au compte 4817.

Cette régularisation doit intervenir pour solder les deux comptes, en l'absence d'éléments complémentaires. Il propose donc d'adopter la décision modificative suivante :

Compte 4817 : + 31476.00 €

Compte 4818 : + 31476.00 €

Après avoir délibéré, le conseil Municipal autorise la décision modificative budgétaire N°4 du budget général telle que présentée et permettant la régularisation comptable sollicitée par la Trésorerie.

Votants 8 POUR 8 CONTRE 0 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 2 octobre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire